

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

D/98/ ⁰¹⁰ /PRG/SGG
MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU DECRET
D/97/150/PRG/SGG DU 3 JUILLET 1997
PORTANT LIQUIDATION - EXTINCTION
DE LA SOCIETE D'IMPRIMERIE PATRICE
LUMUMBA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance O/91/025/PRG/SGG du 11 Mars 1991, portant Cadre Institutionnel des Entreprises Publiques et ses modifications successives ;

VU la Loi L/93/037 du 20 Août 1993, fixant les règles relatives à la privatisation des Entreprises Publiques ;

VU le Décret D/92/133/PRG/SGG du 25 Mai 1992, fixant les conditions d'application de l'Ordonnance O/91/025 du 11 Mars 1991, portant Cadre Institutionnel des Entreprises Publiques ;

VU le Décret D/93/015/PRG/SGG du 18 Février 1993, autorisant la création de la Société Publique dénommée Société d'Imprimerie Patrice Lumumba ;

VU le Décret D/97/150/PRG/SGG du 3 Juillet 1997 portant liquidation, extinction de la Société d'Imprimerie Patrice Lumumba ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

VU le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;

- D E C R E T E -

Article 1er/ - L'Article 3 du Décret D/97/150/PRG/SGG du 3 Juillet 1997 est modifié ainsi qu'il :

AU LIEU DE :

Article 3/ - (ancien) Une équipe réduite dirigée par le Directeur Général sera chargée d'assurer la maintenance des équipements en attendant la relance des activités de l'Imprimerie.

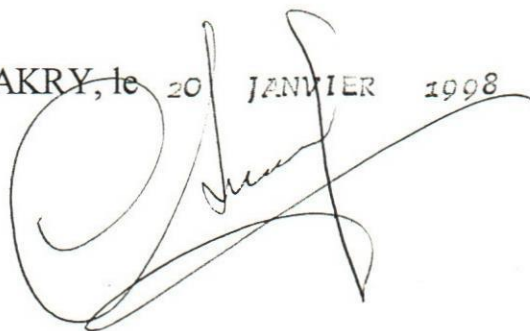
L I R E :

Article 3/ - (nouveau) Un Comité de gestion désigné par le Ministre de tutelle sera chargé d'expédier des affaires courantes, d'assurer la maintenance des locaux et des équipements.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2/ - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 20 JANVIER 1998

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansna Conte, written over the date.

GENERAL LANSNA CONTE